

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 15 octobre 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Didier KHELFA - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Henri PONS - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE représentée par David GALTIER - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Sophie JOISSAINS.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Olivier FREGEAC - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CHL 006-8551/20/BM

■ **Approbation d'une convention de partenariat avec Aix-Marseille-Université - Projet de Renouveau Urbain de Plan d'Aou Saint-Antoine à Marseille - 15ème arrondissement** MET 20/16125/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Le quartier de Plan d'Aou Saint-Antoine est un des Quartiers Politique de la Ville (QPV) reconnus Projet d'Intérêt National (PRIN) par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU). A ce titre, il bénéficie depuis 2005 d'un projet signé avec l'ANRU.

Le site de Plan d'Aou, quartier emblématique des quartiers nord, était déjà engagé dans une transformation radicale, régie par un protocole tripartite (Etat, Ville de Marseille, bailleurs) signé dès 1998, sur la base d'un plan guide établi par l'architecte-urbaniste Alain Amédéo, après une phase de concertation et de négociation avec les habitants.

Fin 2020, le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) de Saint Antoine/Plan d'Aou arrive donc au terme d'une vingtaine d'années d'une politique de renouvellement urbain, conduite par les partenaires de la convention, coordonnée par Marseille Rénovation Urbaine, devenu la Mission de Renouvellement Urbain (MRU) au sein de la Métropole.

Le projet consistait à finaliser la transformation d'un territoire qui juxtaposait des friches, un grand ensemble déprécié, un noyau villageois... en un véritable morceau de ville, dynamique, qui met en relation toutes les fonctions : l'activité et le commerce, l'habitat dans toute sa diversité, les équipements et services publics et privés.

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020

Il a bénéficié de trois leviers, qui sont entrés en synergie :

- Le développement économique, avec une Zone France Urbaine (ZFU) qui a créé 10 000 emplois ;
- Une action publique, longue et ambitieuse, pour renouvellement en totalité la cité de Plan d'Aou, et la rendre attractive ;
- Un encouragement à l'initiative privée, qui a développé quelques 500 logements en promotion immobilière dans le territoire.

Pendant de nombreuses années, le projet de rénovation urbaine s'est concentré sur la question du logement, qui était une attente forte des habitants. L'ensemble des actions de relogement et de construction des logements locatifs sociaux nécessaires ont été réalisées.

Il s'agit à présent de finaliser les équipements et les espaces publics, à s'assurer une meilleure gestion des espaces et des équipements réalisés, ainsi qu'une meilleure sécurité aux biens et aux personnes, puis à inciter les opérateurs privés à développer des nouveaux projets sur le site.

A l'avenir, les parcours de mobilité résidentielle vont donc pouvoir se développer.

C'est bien dans cette perspective nouvelle qu'un appel à projet de diversification de l'habitat a été lancé par la société d'HLM Erilia au cours de l'année 2020, avec le concours de la MRU.

Une convention de partenariat entre Aix-Marseille-Université (AMU) et la Métropole Aix-Marseille-Provence a pour objet de définir les modalités de leur partenariat sur ce projet.

Métropole Aix-Marseille-Provence confie à l'AMU durant l'année universitaire, une étude comparative d'opérations de diversifications pour alimenter la démarche de l'Appel à Manifestation d'Intérêts (AMI) Plan D'Aou.

Celle-ci sera conduite dans le cadre d'un atelier portant sur la diversification dans trois sites en PRU. Ces sites seront choisis parmi des sites inscrits au premier programme national de rénovation urbaine, afin de garantir un recul temporel et offrir un retour d'expérience.

Les étudiants aborderont le sujet via une entrée par produit, permettant ainsi de traiter les enjeux de maîtrise économique, de formes urbaines et qualité architecturale, d'accompagnement et de gestion.

L'Université d'Aix-Marseille s'engage à travers l'équipe pédagogique de l'IUAR, et en particulier les enseignants du master Urbanisme et Aménagement, à assurer le suivi et l'encadrement de l'équipe d'étudiants chaque semaine. Ils veillent en particulier à la progression du travail et à la qualité du rendu final.

La Métropole s'engage, pour sa part, à recevoir les étudiants, en fonction de ses disponibilités, pour les guider dans leur travail. Elle s'engage à fournir tous les éléments de diagnostics, études, cartographies en sa possession, faciliter la prise de contacts, rendez-vous nécessaires à la réalisation de l'étude. Elle s'engage également à participer aux frais de fonctionnement de cette démarche à hauteur de 3 500 € TTC, comme indiqué dans la convention de partenariat ci-jointe.

Ce travail d'analyse viendra nourrir L'AMI sur la mise en oeuvre d'un programme innovant de logements à Plan d'Aou, porté par Erilia et la Métropole, qui s'inscrit dans des temporalités proches puisque les candidats retenus pour l'AMI seront notifiés en Septembre 2020.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence des aides octroyées par les personnes publiques pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 ;

Signé le 15 Octobre 2020

Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020

- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération DEVT 026-7484/19/BM du 19 décembre 2019 et sa convention d'objectifs ;
- La délibération HN001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération FBPA 029-8299/20/CM du 31 juillet 2020 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille-Provence du 13 octobre 2020.

Ouï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le projet de diversification sur le secteur de Plan d'Aou Saint-Antoine fait partie des attendus des PRU.
- Que ce projet fait l'objet d'un conventionnement auprès de l'ANRU depuis 2005.
- Qu'il s'agit pour la Métropole de poursuivre le travail avec AMU.

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat avec Aix-Marseille-Université (AMU) ci-annexée.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à prendre toutes dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération sont inscrits au Budget de la Métropole – Opération 2020000401 – E111 – 020 – 2031.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Emploi, Cohésion sociale et territoriale,
Insertion et Relation avec le GPMM

Martial ALVAREZ

Signé le 15 Octobre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 29 octobre 2020